

Comment contester une valeur en douane ?

Par Martine Berthelot

contact@mv2impulse.eu

Conseil et formation en transport et logistique

Conseiller sécurité au transport de marchandises dangereuses

Lorsque vous achetez des produits hors de la communauté européenne vous devez vous acquitter de droits de douanes à l'importation et de la TVA lors de la mise à la consommation.

Ces droits de douanes sont calculés de la manière suivante :

Coût d'achat de la marchandise + assurances + transport multiplié par le taux applicable pour le produit en question.

Ce taux se détermine à partir du produit (et son code nomenclature donné par votre vendeur) que vous renseignerez dans la base TARIC(douanes européennes http://ec.europa.eu/taxation_customs/dds2/taric/taric_consultation.jsp).

Vous devez également tenir compte du pays d'importation.

On obtient finalement :

Valeur en douane = valeur du produit + Coût de transport + assurances

Droits de douane : taux (%) * valeur en douane

Et enfin la TVA = (valeur en douane + Droits de douane) * 19,6%

D'où proviennent les contestations possibles ?

- Quel est l'incoterm de vente ? on en déduira les coûts de transports et les assurances prises en compte. Acheter EXW ou CIF ne donnera pas la même valeur en douane
- Le code nomenclature douanier est-il le bon ? il peut y avoir des imprécisions sur le produit réellement importé et donc une mauvaise classification, qui peut donner des divergences de taxations.
- Enfin plusieurs méthodes de calculs de droits de douane existent, l'OMC en dénombre 6 (http://www.wto.org/french/tratop_f/cusval_f/cusval_info_f.htm) on parle de valeur transactionnelle si une facture est clairement libellée ou de valeur déduite par exemple, d'où toute l'importance de savoir comment doit se faire le calcul et surtout d'avoir une idée approximative des droits de douane à régler.
 - 1) La valeur transactionnelle :
http://www.wto.org/french/tratop_f/cusval_f/cusval_info_f.htm#1
 - 2) La valeur transactionnelle de marchandises identiques
http://www.wto.org/french/tratop_f/cusval_f/cusval_info_f.htm#2
 - 3) La valeur transactionnelle de marchandises similaires
http://www.wto.org/french/tratop_f/cusval_f/cusval_info_f.htm#3
 - 4) La méthode déductive
http://www.wto.org/french/tratop_f/cusval_f/cusval_info_f.htm#4
 - 5) La valeur calculée
http://www.wto.org/french/tratop_f/cusval_f/cusval_info_f.htm#5
 - 6) La méthode de dernier recours
http://www.wto.org/french/tratop_f/cusval_f/cusval_info_f.htm#6

Pour plus d'information

Vous pouvez consulter [le règlement particulier 2012 sur la valeur en douane](#) (216 pages, format PDF).

Généralités sur les douanes :

Le Code des Douanes Communautaire (CDC), les dispositions d'application et les lignes directrices - Législation existante

http://ec.europa.eu/taxation_customs/customs/procedural_aspects/general/community_code/index_fr.htm

Règlement particulier : la valeur en douane

Douane à l'importation

Douane à l'exportation

<http://www.douane.gouv.fr/data/file/1374.pdf>

recherche de la valeur en douane à l'importation d'après le code douanier de la marchandise <https://pro.douane.gouv.fr/> et menus RITA

Ou sur le site de l'Union européenne

http://ec.europa.eu/taxation_customs/dds2/taric/taric_consultation.jsp?Lang=fr

Site intéressant sur l'importation qui donne beaucoup d'informations

<http://import-export.gouv.fr/rubrique/import/>

application de droits de douanes forfaitaires en valeur

<http://www.douane.gouv.fr/page.asp?id=16>

comment contester une valeur en douane

<http://www.jurisint.org/pub/06/fr/doc/C03.pdf>

calcul de droits de douane (explique la notion de franchise de 45 €)

<http://www.douane.gouv.fr/page.asp?id=25>

Prenons un exemple

Vous êtes importateur de réveils et vous décidez d'importer pour 15000 € de réveils électriques (code nomenclature TARIC : 9105110000) de Chine

Les coûts de transports sont de 1000€ et assurance de 200€

Valeur en douane : 16200

Le taux des droits de douane donné par TARIC est de 4,7%

Les droits de douanes seront de $16200 \times 4,7\% = 761\text{€}$

Et la TVA sera de $(16\ 200 + 761) \times 19,6\% : 3324\text{€}$

Martine Berthelot

contact@mv2impulse.eu

Conseil et formation en transport et logistique

Conseiller sécurité au transport de marchandises dangereuses